

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VOUVRAY SUR HUISNE  
LE MARDI 07 septembre 2021 à 20h30**

**Date de convocation**  
30/08/2021

L'an deux mil vingt et un le sept septembre à vingt heures trente minutes

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

**Nombre  
de conseillers :**  
En exercice : 11  
**Présents : 8**

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHÉTAT, M. François THOMELIN, M Christian LAUNAY , M. Christian AATZ.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : 1

**Votants : 9**

Absents : 2

**Pour : 9**

**Contre : 0**

Abstention : 0

Absents ayant donné pouvoir : Fabien AVIGNON a donné pouvoir à Roger LEBRETON

Etaient absents excusé : M. Gonzague de MONTESSON, Mme Pauline RAMON.

M. Stéphane CRUCHET a été élu secrétaire de séance. le Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**OBJET DE LA DELIBERATION 2021-33 : AUTORISANT MR LE MAIRE A DEMANDER UNE SUBVENTION A LA REGION CONCERNANT LE FONDS REGIONAL DEVELOPPEMENT DES COMMUNES POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE QUI REMPLACE LA DELIBERATION 2021-01 DU 12/01/2021 POUR Y APPORTER DES PRECISIONS COMPLEMENTAIRES.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la subvention à la région concernant le fonds régional développement des communes pour la réhabilitation de la mairie la commune peut solliciter une subvention.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la subvention à la région concernant le fonds régional développement des communes pour la réhabilitation de la mairie la commune doit apporter des précisions complémentaires à la délibération 2021-01 du 12 janvier 2021. Le Conseil municipal décide d'apporter les précisions complémentaires, de solliciter une subvention à la Région des Pays de La Loire dans le cadre du Fonds Régional pour le développement des Communes afin d'aider au financement de la réhabilitation de la Mairie pour un montant de 3 875.64 € de subvention soit 17 % de la dépense totale de 22 792.92 HT estimée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'apporter les précisions complémentaires à la délibération 2021-01 du 12 janvier 2021, de solliciter une subvention à la Région des Pays de La Loire dans le cadre du Fonds Régional pour le développement des Communes afin d'aider au financement de la réhabilitation de la Mairie pour un montant de 3 875.64 € de subvention soit 17 % de la dépense totale de 22 792.92 HT estimée et **vote avec : 9 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstentions.**

- autorise Mr Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**- Information demande de subvention de l'EHPAD l'abbaye de Tuffé Val de la Chéronne :**

- Demande d'informations complémentaires sur le financement de la communauté de communes : participe t'elle et si oui à quelle hauteur. Avis plutôt négatif.

**- Présentation du courrier de Mr Le Mener Président du Conseil Départemental relatif à la demande de panneau STOP sur la RD 29 à l'intersection avec la VC 405 :**

- Abandon du projet « STOP », installation de chicanes (marquage au sol avec quilles) demande de devis Aximum.
- Demande de devis pour un radar pédagogique route de Tuffé

**-Compte rendu de la rencontre à la trésorerie pour les financement des futurs projets : salle communale :**

- Annuité possible : 5 787 €
- Pas de location de la salle (récupération de la TVA).
- Demande devis au groupement des artisans.

**Questions diverses :**

- 2<sup>ème</sup> devis toiture grange 35 292 € TTC entreprise Philippe CHARTIER
- Réunir la commission travaux pour aménagement mairie le samedi 18/09 à 8 h.
- D'accord pour Entretien de la chaudière .
- M3E audit logement « Le Pavillon » = gain 42 % (mini 40 % pour toucher les subventions).
- Elagage allée Louis Aragon : 528 € TTC
- Débernage chemin du Poirier : 640 € HT.
- Remarque : réglage éclairage le matin 6 h 30 et le soir 22 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 00, Le Maire Jean-Pierre CIRON.

